

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public et droit privé

- Université de Bretagne Occidentale - UBO

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master mention *Droit public et droit privé* dispensée à Brest à l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Droit, Economie, Gestion et Administration économique et sociale (AES) a pour objet de former des experts en droit dans différents domaines du droit et de l'activité économique.

Les principaux objectifs professionnels sont au nombre de trois :

- Permettre un recrutement des diplômés au niveau cadre ; travailler dans un cabinet d'avocat ou d'expert...
- Présenter l'examen d'entrée au Centre régional de formation professionnelle des Barreaux (CRFPB) ou futures écoles professionnelles du droit, préparer le concours de juge au tribunal administratif et autres concours de catégorie A et A+ de la fonction publique.
- Préparer des étudiants à la recherche en droit en vue de les amener à poursuivre leurs études en doctorat, pour accéder notamment à une carrière d'universitaire ou de chercheur.

Les compétences professionnelles à acquérir et les débouchés dépendent de chaque spécialité qui sont au nombre de quatre :

- *Carrières du droit public*, composée d'une finalité recherche et d'une finalité professionnelle ;
- *Droit des personnes vulnérables*, composée d'une option recherche et d'une option professionnelle ;
- *Droit du patrimoine et des activités immobilières*, à finalité professionnelle ;
- *Droit privé fondamental*, à finalités recherche et professionnelle.

Le dénominateur commun de la mention réside dans la première année du master (M1), au sein de laquelle une partie des enseignements proposés est mutualisée entre les spécialités de la mention *Droit public et droit privé*. Les spécialités sont néanmoins d'ores et déjà identifiées dans les semestres de première année de master par des unités d'enseignement (UE) fondamentales dans lesquelles les matières spécifiques font l'objet de cours magistraux complétés de travaux dirigés.

Synthèse de l'évaluation

Le master mention *Droit public et droit privé* procède à une couverture intégrale du champ du droit public et du droit privé et repose sur un encadrement alliant fortement universitaires et professionnels, poursuivant ce faisant le double objectif d'acquisition de compétences attendues et de préparation à l'insertion professionnelle.

Le master mention *Droit public et droit privé* se caractérise par un socle commun en première année de master, avec certains cours mutualisés et d'autres cours qui d'ores et déjà sont propres aux spécialités. Ce point est accentué lors de la seconde année. Ce faisant, les spécialités fonctionnent en forte autonomie, voire en juxtaposition, au sein de la mention.

La forte juxtaposition des spécialités au sein de la mention permet de s'interroger sur la question d'une éventuelle fragmentation de la mention.

Trois des spécialités de la mention se composent d'une option « recherche » et d'une option « professionnelle ». Néanmoins, l'organisation et la composition de l'équipe pédagogique de la spécialité *Droit privé fondamental* traduisent un penchant plus net de celle-ci pour sa finalité « recherche » que pour sa finalité « professionnelle ». *La spécialité Droit des personnes vulnérables* est une formation originale qui ne rencontre pas de concurrence dans la région et même au-delà de la région, et qui est adossée à un laboratoire qui fait de la vulnérabilité son axe majeur de recherche.

La mention, au sein de l'UFR, a développé une bonne collaboration avec l'Institut d'études judiciaires (IEJ) et l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG).

L'ouverture à l'international de la mention reste faible. Les mobilités entrantes et sortantes pourraient être développées sur la base des partenariats d'ores et déjà existants avec le Québec et le Brésil.

La mention ne possède pas de conseil de perfectionnement à proprement parler, néanmoins le suivi et l'encadrement des étudiants ainsi que le bilan de la formation se fait au sein de chaque spécialité. L'évaluation des enseignements est cependant peu pratiquée.

Certaines spécialités de la mention sont concurrencées par des formations de type similaire en région ou au-delà de la région, et ne sont pas mises en œuvre des initiatives innovantes pour susciter la venue d'étudiants extérieurs à l'université vers certaines spécialités de la mention dans le cadre d'une politique d'attractivité vers l'UBO.

Points forts :

- Une couverture intégrale du champ du droit public et privé, permettant soit de proposer des formations généralistes, soit des formations plus pointues, avec un accent, en particulier, sur certaines branches du droit (droit des personnes vulnérables, droit immobilier).
- Une collaboration étroite entre l'UFR, l'IEJ et l'IPAG.
- Un encadrement alliant fortement universitaires et professionnels, tout particulièrement dans les spécialités *Carrières du droit public*, *Droit des personnes vulnérables* et *Droit du Patrimoine et des activités immobilières*.
- Le souci très fort de l'insertion professionnelle et de la formation à l'acquisition de compétences professionnelles.
- La spécialité *Droit des personnes vulnérables*, est une formation originale qui ne rencontre pas de concurrence dans la région.

Points faibles :

- La décomposition de la mention en quatre spécialités très autonomes relève, pour partie, de la simple juxtaposition desdites spécialités.
- Un manque d'initiatives innovantes pour attirer des étudiants extérieurs à l'UBO vers certaines spécialités de la mention, dans l'hypothèse de formations de type similaire dans la région et en dehors de la région, est à constater.
- La part de l'international reste très faible.
- L'évaluation des enseignements est peu pratiquée.
- Un conseil de perfectionnement n'est pas présent en tant de tel.

Recommandations :

Il serait souhaitable :

- de réfléchir à une éventuelle fragmentation de la mention ou à d'éventuelles co-accréditations ;
- que des coopérations avec des universités proches (Rennes et Nantes) soient trouvées ;
- de développer une politique d'attractivité du diplôme ;
- d'ouvrir davantage la mention à l'international, par le recours au droit comparé, par le développement de pistes sérieuses qui semblent s'ouvrir à l'international en dehors de l'Europe, par le développement de stages à l'étranger ;
- de renforcer le lien avec les anciens diplômés par la création d'une ou de plusieurs associations d'anciens diplômés ;
- de constituer un véritable conseil de perfectionnement composé de professionnels, d'universitaires et d'étudiants ;

- de développer un système d'évaluation des enseignements ;
- qu'une réflexion soit menée à propos de la spécialité *Droit privé fondamental* sur l'éventualité d'une concentration et de l'organisation de sa stratégie autour de l'aspect recherche.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La mention de master <i>Droit public et droit privé</i> présente globalement une adéquation du cursus aux objectifs.</p> <p>Les quatre spécialités ont, à cet égard, une identité bien cernée.</p> <p>Il convient néanmoins de se demander si l'option professionnelle de la spécialité <i>Droit privé fondamental</i> est en totale adéquation avec la généralité de l'étude du droit privé fondamental.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Les quatre spécialités de master <i>Droit public et droit privé</i> n'ont pas établi le même rapport à leur environnement, à une exception néanmoins : localement, les différentes spécialités de la mention sont rattachées à l'unique Centre de recherche en droit privé (CRDP, EA 3881) qui couvre tous les diplômes de droit de l'UBO.</p> <p>Les universités voisines semblent avoir des formations parfois proches de la spécialité <i>Carrières du droit public</i>, mais cette dernière s'en différencie par son caractère général et l'ouverture qu'elle offre aux étudiants au terme de leur formation.</p> <p>La spécialité <i>Droit des personnes vulnérables</i> ne paraît pas souffrir de la concurrence de formations similaires dans les universités proches, soit celles de Rennes ou d'Angers. Elle dispose d'une aire de rayonnement importante.</p> <p>La spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités immobilières</i>, même si elle dispense des enseignements similaires à ceux des universités voisines, a des objectifs différents. A l'UBO, on vise la formation généraliste ; à Nantes, on prépare au notariat ; à Rennes, ce sont les assurances qui sont privilégiées. Ainsi, le diplôme maintient sa particularité.</p> <p>La spécialité <i>Droit privé fondamental</i> est entourée d'autres formations similaires qui existent tant à Rennes qu'à Nantes. Néanmoins, l'éloignement de Brest des universités nantaises et rennaises permet de justifier l'existence d'un tel diplôme.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La mention de master <i>Droit public et droit privé</i> possède un bel équilibre de son équipe pédagogique entre universitaires et professionnels, qui est cependant moins présent dans la spécialité <i>Droit privé fondamental</i>.</p> <p>Du fait du caractère professionnel de la spécialité <i>Carrières du droit public</i>, l'association de professionnels était indispensable et un certain équilibre entre universitaires et professionnels semble trouvé.</p> <p>L'équipe pédagogique de la spécialité <i>Droit des personnes vulnérables</i> mêle judicieusement des universitaires et des professionnels du domaine de protection, de l'assistance et des soins aux personnes vulnérables.</p> <p>L'équipe pédagogique de la spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités immobilières</i> répond aux indications nationales quant aux proportions entre universitaires et professionnels dans un tel diplôme.</p> <p>La composition de l'équipe pédagogique de la spécialité <i>Droit privé fondamental</i> laisse apparaître une très large majorité d'enseignants universitaires, puisqu'il n'y a qu'un seul professionnel sur 12 enseignants, les autres interventions de professionnels (au nombre de 7) n'étant que ponctuelles, ce qui conforte l'option recherche de ce diplôme, et dans une moindre mesure l'option professionnelle.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs et résultats sont variables d'une spécialité à l'autre de la mention.</p> <p>Les effectifs de la spécialité <i>Carrières du droit public</i> ne sont pas très élevés au regard du nombre d'étudiants de licence, soit une quarantaine d'étudiants en première année de master (M1) et une vingtaine en seconde année (M2). En revanche, l'insertion professionnelle se situe dans une</p>

	<p>bonne fourchette en y incluant la poursuite d'études en thèse.</p> <p>L'évolution des effectifs de la spécialité <i>Droit des personnes vulnérables</i> correspond à ce qu'on peut observer dans d'autres universités, l'objectif de 25 étudiants en M2 étant rarement atteint. A ce titre, la formation fait plutôt bonne figure. En termes de réussite, les résultats sont tout à fait excellents. En revanche, le taux d'insertion paraît faible.</p> <p>Les effectifs de la spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités immobilières</i> sont remarquablement plus importants que ceux observés dans d'autres formations de la même université ; il y a une nette attraction pour ce diplôme.</p> <p>Le dossier ne donne que peu de précisions sur l'insertion professionnelle dans cette spécialité.</p> <p>L'ouverture de la spécialité <i>Droit privé fondamental</i> étant très récente, il n'est pas encore possible d'évaluer l'insertion professionnelle. On retiendra qu'en 2014-2015, l'effectif était de 20 étudiants sans qu'il ne soit fait de distinction entre le M1 et le M2. Néanmoins, il est déjà question d'une étudiante inscrite en thèse et ayant obtenu un contrat doctoral en 2015.</p>
--	---

Place de la recherche	<p>La part de la recherche est bien développée au sein des spécialités de la mention présentant une branche « recherche ».</p> <p>Certaines spécialités encouragent davantage la recherche individuelle, telle la spécialité <i>Carrières du droit public</i>, pendant que d'autres spécialités investissent au surplus la recherche collective, en se mobilisant dans l'organisation de colloques ou de stages en laboratoire.</p> <p>Le centre de recherche de rattachement, le CRDP, a largement axé sur la « vulnérabilité », ce qui permet à la spécialité <i>Droit des personnes vulnérables</i> d'offrir une place importante et en expansion à la recherche.</p> <p>La place de la recherche dans la spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités immobilières</i> paraît plus faible que celle présente au sein d'autres spécialités de la même université, même si les étudiants sont invités à faire des recherches par eux-mêmes dans le cadre des enseignements.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La place de la professionnalisation est tout à fait satisfaisante au sein de la mention. Sa traduction dépasse le stade de la rédaction d'un curriculum vitae ou du stage. Elle passe également par des déplacements sur le terrain, des études de cas, des mises en situation professionnelle, de nombreuses interventions de professionnels.</p> <p>La place de la professionnalisation dans la spécialité <i>Droit privé fondamental</i> prend un tour spécifique, dès lors que l'accent est mis sur la thèse qui oriente vers l'enseignement supérieur. Les contacts établis avec des milieux juridiques traduisent également l'amorce d'une professionnalisation.</p>
Place des projets et stages	<p>La place des projets et des stages est très présente au sein de la mention.</p> <p>La durée des stages est variable selon les spécialités (deux ou trois mois). Certaines spécialités donnent peu d'indications sur les modalités de suivi des stages, pendant que d'autres spécialités prévoient un suivi par un tuteur et un enseignant référent (spécialité <i>Droit des personnes vulnérables</i>, spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités immobilières</i>, spécialité <i>Droit privé fondamental</i>).</p> <p>Il se déduit du caractère fondamental de la spécialité <i>Droit privé fondamental</i> que le stage ne peut être imposé à toute la promotion, et n'est donc imposé que pour une certaine catégorie d'étudiants. En effet, le stage est imposé pour la branche « professionnelle ».</p>
Place de l'international	<p>L'ouverture à l'international des différentes spécialités paraît réduite, tant en mobilité « sortante » qu'en mobilité « entrante », même si certaines spécialités sont en amélioration croissante de leur ouverture à l'international avec l'établissement de partenariats avec le Brésil et le Québec (spécialités <i>Droit des personnes vulnérables</i>, <i>Droit privé fondamental</i>). Les étudiants se voient en outre offrir dans certaines spécialités l'apprentissage d'une langue étrangère (espagnol, allemand ou anglais).</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les voies classiques d'accès aux différentes spécialités de la mention et de recrutement sont dominantes, mais de nouvelles voies sont mises en application depuis quelques années. Ainsi, des demandes de reprise d'études sont accueillies favorablement tout comme les validations des acquis de l'expérience (VAE).
Modalités d'enseignement et place du numérique	L'enseignement au sein de la mention s'opère majoritairement en présentiel. Néanmoins, certaines spécialités prennent l'option judicieuse de conjuguer la formation continue et la formation initiale. La place d'un enseignement par recours au numérique pourrait, en outre, monter en puissance. La formation n'utilise pas encore assez les outils numériques, mais la création de locaux nouveaux promet de pallier cette lacune.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation des étudiants s'opèrent selon des voies classiques et adaptées aux différentes spécialités qui la composent. Au sein de la spécialité <i>Carrières du droit public</i> , des efforts sont manifestement entrepris pour diversifier les modalités d'évaluation des étudiants et les préparer au mieux aux concours administratifs et aux oraux qu'ils peuvent avoir à passer. Au sein de la spécialité <i>Droit des personnes vulnérables</i> , pour l'évaluation des étudiants, la palette habituelle des moyens d'évaluation est utilisée : examens écrits, travaux personnels, examens oraux. Il peut s'agir de dissertations, de cas pratiques, de questionnaires à choix multiples (QCM). Au sein de la spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités immobilières</i> , les examens écrits sont axés sur des cas pratiques ; deux autres formes viennent s'y ajouter, à savoir la rédaction d'actes, la rédaction du rapport de stage. Il est fait également appel à des oraux. Au sein de la spécialité <i>Droit privé fondamental</i> , l'évaluation des étudiants se fait de façon très rigoureuse, car elle vise à s'assurer du caractère approfondi des connaissances. L'écrit est largement privilégié. C'est ce qui explique que certains contrôles écrits ont une durée de cinq heures (en droit des contrats, en droit de la responsabilité, en droit des personnes ou en droit de la famille ou en droit patrimonial) ; d'autres une durée de trois heures (en droit de la preuve et en droit social) et d'autres enfin une durée d'une heure et demie. Le mémoire de stage et le mémoire de recherche donnent lieu à une soutenance d'une heure devant un jury.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences au sein de la mention s'opère selon des modalités qui pourraient faire l'objet d'éclaircissements et d'approfondissements au sein de certaines spécialités (spécialités <i>Carrières du droit public</i> , <i>Droit des personnes vulnérables</i>). Dans le cadre de la spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités immobilières</i> , le suivi de l'acquisition des compétences se pratique selon une démarche reposant sur un grand oral en M1 et sur la réalisation de nombreux cas pratiques en M2. Au sein de la spécialité <i>Droit privé fondamental</i> , le suivi de l'acquisition des compétences à la recherche est bien structuré. Ainsi, c'est un jury composé d'enseignants de l'équipe pédagogique qui se prononce sur les résultats des examens. Dans certaines unités, certaines notes (inférieures à 8 ou à 10/20) empêchent la délivrance du diplôme. C'est le cas de l'unité d'insertion professionnelle ou d'initiation à la recherche. De même, c'est un jury d'enseignants qui décide si un redoublement est possible ; enfin, des mentions existent qui permettent de décider de l'aptitude à la recherche.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés pourrait davantage être développé au sein de la mention. C'est un service Cap Avenir de l'Université qui assure le suivi du devenir des diplômés. En outre, selon les spécialités, les données statistiques sur l'insertion professionnelle des diplômés restent peu nombreuses ou font défaut. D'autre part, les différentes spécialités peinent à faire vivre une véritable association des anciens diplômés ; seuls les doctorants qui restent dans le giron de l'Université sont plus aisés à suivre. Ici, de l'imagination est sans doute indispensable, tel l'appel à des anciens pour des témoignages devant les inscrits au diplôme.

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Un encadrement et un suivi des étudiants, tout comme un bilan de la formation, sont cependant opérés au sein de la mention.</p> <p>L'évaluation des enseignements est laissée à l'appréciation des enseignants ; on y supplée parfois, et donc de manière non formalisée, par des discussions orales avec les étudiants en fin de cours.</p>
---	---

Observations de l'établissement

Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par
Kristen Bosser

Téléphone
02.98.01.60.19

Fax
02.98.01.60.01

Mél.
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,



Abdeslam MAMOUNE

Au :

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

**2 rue Albert Einstein
75013 PARIS**